



Communiqué de presse

Accord signé pour la Réévaluation des salaires minima de branche AFB inférieurs au SMIC

Suite aux demandes insistantes des 5 organisations syndicales représentatives, CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB/ CFE-CGC, la branche AFB a conclu le 21 juillet 2022 un accord de réévaluation des salaires minima de branche inférieur au SMIC.

Mais l'AFB aura attendu la dernière minute et le couperet du 1^{er} août pour arriver à une proposition décente.

Ainsi au 1^{er} août 2022, le salaire minimum de la branche AFB sera équivalent au SMIC majoré de 5 %, avec une clause d'actualisation en cas de revalorisation du SMIC dans les mois et années à venir.

Les 5 Organisations Syndicales Représentatives attendent maintenant que l'AFB ouvre une négociation pour toute la grille en tenant compte du contexte inflationniste actuel, pour le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

L'attractivité de la profession en dépend !

Ce sera le sujet essentiel de la rentrée !!!

Béatrice Lepagnol
Pour la CFDT

Diana Brajevic
Pour la CFTC

Anne Blanchet
Pour la CGT

Mireille Herriberry
Pour FO

Frédéric Guyonnet
Pour le SNB